

19 Juillet 2018

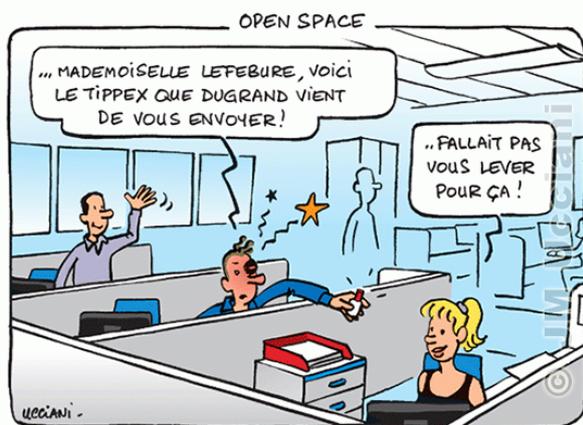
### SOMMAIRE

#### SONDAGE OPEN SPACE

#### TELETRAVAIL

#### FORFAIT JOURS ET DUREE TRAVAIL

## PROJET GENERALISATION DES OPEN SPACE : LA CGT LANCE UN SONDAGE POUR RECUEILLIR VOTRE AVIS !



Pour participer avant le **31 Août 2018**

cliquez sur le lien :

### [Sondage Open Space](#)

Le sondage comporte une dizaine de questions et met de l'ordre de 5 mn à être complété

Pour aller plus loin, un peu de lecture sur VEOL avec le référentiel mis en place par EDF :

[Nouveaux espaces de travail chez EDF](#)

Cette semaine, la direction financière France inaugure son « espace collaboratif », expression de novlangue managériale pour désigner un open space, au 35<sup>ème</sup> étage Tour A de Cœur Défense. De même des réflexions sont actuellement en cours pour l'Offshore et les nouveaux plateaux des 37 et 38<sup>ème</sup> étage sur lesquels la société a pris une option de bail. L'aménagement des futurs locaux de regroupement des équipes du Sud est lui aussi sur la table. Alors que la direction a annoncé en CHSCT vouloir mener une réflexion générale pour 2019 sur l'extension des « espaces collaboratifs », l'équipe CGT souhaite une nouvelle fois vous consulter pour représenter au mieux vos intérêts et votre position dans la démarche qui s'annonce.

L'équipe CGT fidèle à son engagement continuera à vous consulter afin d'arrêter des positions conformes à vos attentes et propices à la qualité de vie au travail. Nous l'avons fait sur les deux dossiers phares en négociation au premier semestre, sur le télétravail qui avait fait l'objet d'un plébiscite et sur le temps de travail qui a recueilli des avis bien plus contrastés en particulier des ETAM et des cadres qui souhaitent demeurer cadres intégrés. Nous continuerons à le faire car c'est bien vous qui fixez le cap !

Bonnes vacances à tous !

### L'équipe CGT EDF EN

*Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !*

Essayez la participation et la transparence! [www.fixezlecap.com](http://www.fixezlecap.com)



19 Juillet 2018

Suite aux négociations entre la direction et les trois syndicats, la société a depuis début juillet deux nouveaux accords d'entreprise (Liens Oxygen : [Accord teletravail](#) et [Avenant duretravail](#)), l'un qui établit les modalités d'application du télétravail et l'autre sur le temps de travail (passage au forfait jours, compensation des temps de déplacement...)

## TELETRAVAIL : ENFIN SIGNÉ !

L'accord télétravail vient formaliser et élargir des pratiques qui existent déjà dans la société, depuis des années, et qui se sont avérées satisfaisantes, au point que la direction fasse un essai plus large et propose par la suite un accord encore plus généreux en termes d'éligibilité. Avec le concours des autres syndicats, la CGT a obtenu une réduction significative de la liste des postes non éligibles qui reste néanmoins encore trop longue en particulier chez EN Services. Par ailleurs, la CGT aurait voulu aller plus loin, en ouvrant par exemple la possibilité de télétravailler 2 jours par semaine, comme l'a fait Enedis récemment. EDF EN est ainsi la dernière filiale significative à signer un accord télétravail dans le groupe EDF.

La signature de la déléguée syndicale CGT n'était pas nécessaire pour la validité de cet accord puisque les deux autres syndicats signent quasi-systématiquement les accords proposés par la direction et cela suffit à les valider car ils représentent à eux deux plus de 50% des salariés. Cette signature permet à la CGT de marquer son appui à la généralisation du télétravail et de participer au suivi de l'application de l'accord, afin de veiller au respect des minimums établis, sans discrimination, ainsi que poursuivre le travail pour apporter de nouveaux droits aux salariés (extension de la liste des postes éligibles par exemple)

## TELETRAVAIL : MODE D'EMPLOI

Tout est très bien expliqué ici sur l'espace RH: [Lien Oxygen teletravail](#)



## TELETRAVAIL : RECOMMANDATION CGT

Formulez votre demande au plus vite et n'hésitez pas à nous signaler toute difficulté éventuelle dans la mise en place effective de cet accord, en particulier en cas de réticence managériale (nous avons une obligation de confidentialité). Nous étudierons avec vous comment y remédier de la manière la plus efficace et pragmatique possible!

*Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !*

Essayez la participation et la transparence! [www.fixezlecap.com](http://www.fixezlecap.com)



19 Juillet 2018

### FORFAIT JOURS ET DUREE DE TRAVAIL

Concrètement, le passage au forfait jours ne devrait pas changer immédiatement les pratiques. **Le seul effet significatif de la mesure à court terme est que l'employeur écarte le risque juridique qu'un tribunal reconnaisse que des salariés de la société font des heures supplémentaires non déclarées et non rémunérées** (ou non majorées), en somme, du travail dissimulé. **Le salarié qui s'engage au forfait jours renonce donc juridiquement au paiement des heures supplémentaires** au-delà des horaires collectifs de travail. Le risque est ainsi transféré de l'employeur au salarié, qui peut à partir de ce moment là être sollicité pour accomplir ses missions sans compter ses heures. Dans une optique de croissance, avec des objectifs très ambitieux, voire au-delà de nos moyens (pas de stratégie ni de plan d'embauche crédible pour les plan solaire et stockage, intensification de la concurrence des appels d'offre, etc....), **le forfait jours peut constituer une bombe à retardement pour les salariés. Pour la CGT, cet accord à durée indéterminée ne prévoit pas suffisamment de garde fous pour empêcher cette dérive potentielle.**

Pour obtenir l'adhésion des salariés concernés, **la direction a facialement consenti des efforts significatifs par rapport à ses premières propositions** : congés supplémentaires et prime de passage ponctuelle. La direction met ainsi en avant le passage des 218 jours théoriques de la Convention Syntec (216 jours réels en moyenne pour les cadres autonomes au forfait jours chez EDF EN) à 211 jours théoriques (mais en fait 212 ou même 213 jours si on prend en compte la suppression du congé de fractionnement). **Le gain facial de 7 jours de congés est donc de seulement 3 jours pour un cadre autonome qui avait 2 jours de fractionnement!** 3 jours accordés cela équivaut à environ 2 heures par mois d'heures supplémentaires ce qui peut être rapidement amorti en augmentant l'intensité de travail.

Au-delà de cette insuffisance de compensation du passage au forfait jours et de l'absence de véritable garde fou contre les dérives potentielles du dispositif, **la CGT n'a pas signé cet avenant comme elle n'avait pas signé l'accord de 2014 pour les raisons additionnelles suivantes :**

- **Cet avenant signé par les deux syndicats CFTD et CFE-CGC entérine au passage des dispositions inacceptables signées par la seule CFTD en 2014. La disposition la plus grave est l'abandon de tous les usages**, par exemple ceux concernant le décompte des heures supplémentaires des ETAM et cadres intégrés (désormais comptabilisées sur la base annuelle de 1607h hormis pour les techniciens de maintenance). Demain, c'est par exemple l'étalement des heures d'arrivée et de départ à La Défense qui pourrait théoriquement être remis en cause au bon vouloir de la direction.
- **Il réduit le paiement des heures sup en généralisant leur récupération heure pour heure sans majoration**
- **Il banalise le travail du samedi et généralise la récupération heure pour heure sans majoration de week-end**
- **Il lèse les ETAM et cadres intégrés en supprimant la notion de congés de fractionnement**
- **Il pose le principe d'une compensation des heures de déplacement en semaine au-delà du temps de trajet habituel à 33% ce qui nous apparaît notoirement insuffisant**
- **Etc...**

### ACCORD DUREE DE TRAVAIL : DISPOSITIF D'ALERTE CGT

A l'occasion de cet accord, la CGT met en place une nouvelle adresse e-mail confidentielle et générique pour signaler d'éventuelles dérives de façon confidentielle: [alerte.cgtedfen@gmail.com](mailto:alerte.cgtedfen@gmail.com)

*Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !*

Essayez la participation et la transparence! [www.fixezlecap.com](http://www.fixezlecap.com)



19 Juillet 2018

### VOS CONTACTS SYNDICAUX



**Philippe  
CHARO**



**Manuella  
BOUBOUNE**



**Laurent  
SMAGGHE**

### VOS ELUS/RS AU COMITE D'ENTREPRISE



**Philippe  
CHARO**



**Manuella  
BOUBOUNE**



**Stéphane  
BLAIRON**



*Delphine  
DUTERTRE*



**Laurent  
SMAGGHE**



**Agnès  
ALAMI DRISSI**

### VOS DELEGUES DU PERSONNEL HORS PARIS



**Rémi  
BREVOT**



**Agnès  
ALAMI DRISSI**



**David  
RODRIGUEZ**



**Thibaud  
REZNY**



**Frédérique  
PORTRAIT**



**Jean-René  
LAFOND**

### VOS DELEGUES DU PERSONNEL PARIS



**Sandra  
HA VAN**



**Laurent  
SMAGGHE**



**Manuella  
BOUBOUNE**

Adresse mail générique et confidentielle: [alerte.cgtedfen@gmail.com](mailto:alerte.cgtedfen@gmail.com)

Nota Bene : si vous souhaitez **vous désinscrire** de la liste de diffusion de nos newsletters, merci d'adresser un mail à [laurent.smagghe@edf-en.com](mailto:laurent.smagghe@edf-en.com)

*Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !*

Essayez la participation et la transparence! [www.fixezlecap.com](http://www.fixezlecap.com)

